



Intervention de l'OPJ sur scène de crime

Par **paradisblanc**, le **23/01/2018 à 10:48**

Bonjour

J'aimerais savoir si, *sur une scène de crime*, un OPJ va immédiatement intervenir après les premières constatations des services de police secours ou s'il n'interviendra que plus tard, si la police " locale " n'est pas parvenue à un résultat. Les avis que j'ai obtenus jusqu'ici divergent beaucoup...

Grand merci d'un romancier.

Par **sadness**, le **30/01/2018 à 22:57**

Bonsoir paradisblanc,

La réponse à votre question dépend simplement, si les faits nécessitent l'intervention d'un OPJ. Souvent, lors d'interventions Police Secours, l'OPJ est avisé par téléphone, si les faits relèvent d'un simple avis. D'autres fois, le transport de l'OPJ sur les lieux est impérieux, et alors cela signifie qu'il soit sur les lieux au plus vite.

Maintenant au sens propre du terme "scène de crime", l'équipage primo-intervenant va geler les lieux, maintenir les personnes sur place. L'OPJ quant à lui, son rôle est la direction d'enquête, il va faire intervenir des services tel que l'identité judiciaire (photos - relevés empreintes - adn - constatations d'usage), le médecin légiste, il fait aussi le lien avec le Magistrat de permanence du Parquet qui peut décider également de se transporter. Et enfin, il va diligenter tout acte nécessaire à la "révélation de la vérité". Il sera amené à assister à l'autopsie, au besoin. Il effectuera ou fera effectuer l'enquête de voisinage. Procédera à des réquisitions, fera procéder à des analyses sur les prélèvements effectués lors de l'autopsie (avec l'aval du parquet souvent).

Pour finir il y a des OPJ dans chaque service de (police "locale")

il n'y a pas de différents degrés de Police. Il n'y a que des compétences différentes.

Bon courage.

Par **paradisblanc**, le **31/01/2018 à 06:10**

Bonjour Sadness

Un grand merci pour votre réponse particulièrement claire et précise. Je vous en suis reconnaissant !

Bonne journée !